Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Janvier 1894. No. 16.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

AU CHEF DE L'OPPOSITION À OTTAWA.

Dans une série de lettres qu'un Electeur de Québec-Est adresse à l'hon. M. Laurier, dans le *Courrier du Canada*, nous prenons dans la 6me les extraits suivants qui sans doute intéresseront nos lecteurs :

"D'ailleurs est-il vrai, comme vous l'avez affirmé, sans le prouver, que le parti conservateur est responsable des dangers qui menacent la confédération ? Est-il responsable du fanatisme qui règne dans Ontario, dans le Manitoba ? Quelques *faits* ne seront pas hors de propos. Quels sont les deux grands fanatiques qui agitent ces deux provinces ? MM. McCarthy et Martin ! Quel politique ont ils suivis dans ces derniers temps ? La politique de M. Laurier. Quel gouvernement veulent-ils renverser ? Le gouvernement conservateur. Qui les seconde dans ce travail ? M. Laurier : Quel M.. Laurier ? le chef d'opposition ? le député de Québec-Est ? notre député ?... Lui-même.

Depuis la confédération, la province du Manitoba jouissait d'une paix profonde. Un gouvernement conservateur, le gouvernement de M. Norquay, laissait à chacun sa langue, ses institutions, ses écoles. M. Greenway, chef libéral, n'était pas de cet avis : l'élément français l'offusquait. Mais il lui fallait le concours de cet élément pour renverser le parti au pouvoir : les promesses ne manquèrent pas.

Les élections terminées, vous ne savez que trop ce qui arriva. Le procureur-général Martin présenta ces lois iniques, qu'à la convention d'Ottawa vous n'avez eu le cœur ni d'approuver, ni de blâmer : question libre !

Aujourd'hui, si le Canada tout entier est troublé par cette question des écoles du Manitoba, à qui la faute ? Le grand coupable est bien le gouvernement Greenway, et surtout M. Martin.

Pourtant, lorsque M. Martin fut élu député de Winnipeg pour les Communes ne lui avez-vous pas adressé un télégramme de félicitations ? Je connais d'avance votre réponse : la lutte ne s'est pas faite sur le terrain des écoles séparées. Admettons-le.

Pouviez-vous oublier, cependant, que M. Martin était l'auteur de ces lois iniques, qui sont un sujet de douleur pour tous les Canadiens-Français.

Pouvez-vous oublier qu'il s'était fait élire dans le but avoué de venir défendre ces mêmes lois dans l'enceinte du parlement fédéral, et d'empêcher le gouvernement d'y apporter remède ? Si vous aviez eu dans la poitrine un cœur de canadien-français, comme vous vous êtes vanté d'en avoir un au Château Frontenac, lui auriez-vous écrit ce télégramme de félicitations ? Votre main ne se serait-elle pas refusé à le signer ? Poser pareille question, c'est la résoudre. Mais vous ne l'entendez pas de cette oreille: On attaque pas impunément votre ami M. Martin, et Sir John Thompson, pour l'avoir appelé "Yellow Martin" s'est attiré de votre part une rude réprimande.

Vous traitez d'utopiste M. McCarthy. Je ne vois pas de raison de le traiter autrement que M. Martin ; ils voteront du même côté dans la chambre des communes, ils veulent tous deux la disparition ou l'absorption de la race française, ils sont ennemis jurés de notre langue, de nos institution, de notre religion : deux têtes avec une seule pensée, comme on dit en anglais.

Vous citez volontiers Lafontaine :

Deux vrais amis vivaient au Monomotapa:
L'un ne possédait rien qui n'appartînt à l'autre.
Les amis de ce pays-là
Valent bien, dit-on, ceux du nôtre.

Cette touchante peinture de l'amitié ne pourrait-elle pas s'appliquer à MM. Martin et McCarthy ?

Cette amitié se resserrera bien davantage durant la prochaine session ; ils n'auront qu'un cœur et qu'une âme pour critiquer la conduite du gouvernement qui ose s'adresser aux tribunaux pour savoir si le ministère peut intervenir dans la question des écoles du Manitoba. Naturellement ils n'auront rien à dire de M. Laurier : question libre ! C'est alors que vous verrez vos deux partisans se faire mille visites.

Ils pourront s'appliquer ces vers d'un poète,—hélas, je ne suis plus sur *le terrain solide des faits !* —de ce poète qui a écrit dans le dialecte des vierge d'Ecosse !

"J'en jure par le soleil et la lune, et chaque étoile qui brille là-haut, j'ai usé vingt paires de chaussures, rien qu'à me rendre près de vous ; et à chaque paire nouvelle, mon attachement redouble."

For me, I swear by sun and moon,
And every star that blinks aboon,
Ye've cost me twenty pair o'shoon
Just gaun to see you ;
And every ither pair that's done
Mair ta'en I'm with you.

Je termine, aujourd'hui, par ces douces paroles, d'autant plus agréables à vos oreilles qu'elles sont écrites dans le dialecte des vierges d'Ecosse, qui, dans votre enfance, lisaient de si tendres sentiments dans vos yeux français.

L'AGONIE D'UN PEUPLE

Rien n'est plus intéressant à cette heure, que la lecture des journaux italiens.

Elle nous fait assister à toutes les angoisses qui marquent et accompagnent la fin d'un peuple.

Et quelle fin !

La mort par le besoin, la misère, l'inanition.

C'est la mort d'Ugolin.

Et encore, celui-ci pouvait manger ses enfants, tandis que l'Italie ne peut plus que se manger elle-même, se dévorer un bras pour conserver l'autre !

La famine, la ruine désolent ce malheureux pays écrasé sous l'effroyable poids des charges de guerre.

Pour s'être voulu enfler comme le bœuf, la grenouille italienne est en train d'éclater.

Si encore elle était au bout de ses peines !

Il y aurait pour elle presque une consolation amère à se dire que la souffrance ne saurait aller plus loin.

Mais non, ce n'est pas fini.

Il va y avoir une nouvelle et cruelle étape dans cette longue agonie.

C'est M. Crispi qui va la conduire, sous prétexte de recourir aux "SACRIFICES SUPRÊMES."

Il s'agirait tout simplement de créer de nouveaux impôts et de rétablir les deux décimes de l'impôt foncier, abolis sous le ministère Dupretis.

Ces deux décimes vont consommer la perte de l'agriculture italienne, déjà profondément atteinte.

La terre italienne est grevée de 9 MILLIARDS de dettes hypothécaires.

Les impôts sont les plus lourds du monde entier, de l'Europe et de l'Amérique et ont atteint la limite maxima.

En Italie, la propriété foncière paye 12 francs par hectare, alors que la France, plus riche, il est vrai, mais déjà bien malade elle aussi, paie 7 fr. 50.

Ainsi, l'Italie paye 117 millions par MILLIARD de production agricole.

La France n'en paye que 33.

En Italie, le fisc prend de 30 à 70 0/0 du produit du sol.

Dans la Valteline, les droits de mutation, dit M. Colombo, l'ancien ministre, absorbent souvent la valeur entière de la propriété.

Ainsi il y a déjà longtemps que le comte Jacini disait cette parole, répétée aujourd'hui par le *Secolo :*

"Les impôts de toutes espèces qui, à l'heure qu'il est, pèsent sur la terre en Italie, sont uniques au monde et ont le caractère d'une véritable spoliation."

Et tous les journaux citent le poignant exemple de cette petite ville de Sicile qui a nom Chiaramonte.

CENT-VINGT-NEUF propriétés vont y être vendues par autorité de justice, les propriétaires n'ayant pas pu payer l'impôt.

Si encore les sommes dues au fisc étaient énormes, on comprendrait la situation désespérée de ces malheureux propriétaires.

Mais nous remarquons avec stupeur que sur ces cent vingt-neuf propriétés, il y en a 7 qui doivent CINQ francs ; 30 qui doivent DIX francs ; 48 qui ne doivent pas tout-à-fait VINGT francs ; 16 qui n'arrivent pas à TRENTE francs.

Le chiffre des impôts à payer ne dépassait 50 francs que pour 7 insolvables.

Pour 41, il ne les atteint même pas.

Eh bien ! voyons, n'est-ce pas le dernier degré de la misère pour un peuple, que de se voir exproprié pour des sommes allant de 50 francs, maximum, à 5 francs minimum ?

N'est-ce pas effrayant ?

Mais ces pauvres diables, que vont-ils donc manger ?

Quels vêtements sont les leurs ?

Ils sont vraiment au-dessous de la condition des bestiaux qui broutent l'herbe et des chiens qui sont mis à l'abri des intempéries, par les poils de leur peau.

Et c'est cet œuf que M. Crispi veut tondre de plus près encore !

Aussi le *Secolo* s'écrie : "Tout cela est impossible ; tout cela est une hallucination. Il n'est pas possible que les hommes du gouvernement soient aussi aveugles, aussi obstinés dans une voie au bout de laquelle se trouvent la banqueroute et le déshonneur !"

Et cela se comprend : vers 1882, la dette publique en Italie, s'élevait à 8 milliards et demi.

Aujourd'hui, elle atteint près de 13 milliards.

L'Italie ne saurait continuer longtemps sans avoir les reins brisés par un tel fardeau.

Voilà pourquoi un coup de tête de sa part est à craindre.

La guerre seule lui donnerait le moyen de s'enrichir par la banqueroute.

Ce n'est donc pas sans une certaine inquiétude qu'on peut lire l'article à sensation que publie, à la date du 24, l'*Exercito*, journal publié sous l'inspiration royale directe.

Il y est dit que l'Allemagne la Russie et l'Autriche, feront de grandes manœuvres au *printemps* et non en été, et que la France ne pourra se dispenser d'avoir "*toutes ses forces militaires prêtes à la même époque*, car, pour l'Italie, il en sera de *même*."

Et l'article conclut en ajoutant que des circonstances *anormales imprévues* peuvent se produire dont *on ne peut entrevoir les conséquences.*

Voilà qui est rassurant !

D'autant, nous le répétons, que l'Italie est un brûlot qui se consume sur nos flancs, et qui peut, d'un moment à l'autre, nous mettre en feu.

PAUL DE CASSAGNAC.

POUR RIRE

L'esprit d'autrefois :

Quand M. Séguier, nommé premier président de la cour d'appel, fut présenté à Napoléon 1er, celui-ci ne put s'empêcher de lui dire :

—Monsieur Séguier, vous êtes bien jeune !

—Sire, répliqua le spirituel magistrat, j'ai l'âge qu'avait l'empereur quand il gagna la bataille de Marengo.

Le Manitoba.

Mercredi, 24 Janvier 1894

MGR TACHE ET LE "CANADA."

Il s'agit aujourd'hui de l'immigration des canadiens-français vers notre province. Œuvre absolument mal comprise, trop négligée, et pourtant, œuvre de salut national.

Le *Canada* dit à ce propos des énormités quand il parle de l'attitude de Mgr l'Archevêque de St Boniface. Il le place devant sa clientèle, dans une position tout à fait fausse et odieuse.

Les documents que nous avons à citer sont trop étendus pour nous permettre de longs commentaires. Nous ne pouvons toutefois ne pas faire remarquer combien peu honorable et peu patriotique est cette campagne de mensonge organisée, voulue, préméditée.

Mgr Taché, ses missionnaires, et des laïques, ont fait des voyages et des efforts répétés pour faire comprendre à la province de Québec l'importance qu'il y a pour elle dans l'œuvre de la colonisation française canadienne au Manitoba. Ce que le *Canada* dit de juste et de bon sur ce sujet, il ne l'a pas découvert. Il y a longtemps que tout cela a été dit, écrit, publié, et crié de mille façons. Nous nous bornons, car si nous prenions l'offensive, que n'aurions nous pas à dire?

A l'époque même où Cartier fondait de si belles espérances sur l'avenir de notre race au Nord-Ouest, il recevait de Mgr Taché lui-même, le secours le plus puissant qu'il fut possible d'obtenir.

C'est une circulaire de l'épiscopat canadien au clergé, recomman dant à sa sollicitude éclairée l'œuvre manitobaine.

Cette circulaire, Mgr Taché l'a rédigée. C'est sur ses représentations que les autres évêques l'ont signée.

M. Cartier était alors à Québec. La circulaire lui fut montrée. Il en éprouva une vive satisfaction. Il n'est pas vrai de dire ou d'insinuer que les vues de l'homme d'état furent entravées par l'évêque. Il est absolument faux d'écrire que "Mgr Taché conseillait à la jeunesse canadienne française de ne pas se diriger vers le Manitoba."

Citons le texte même du *Canada*:

"L'émigration aux Etats-Unis avait été tenue en suspens. Un autre coup d'épaule comme *Cartier* savait en donner, aurait imprimé au courant une autre direction.

"Malheureusement, une voix qui s'imposait à la race française du Canada, par sa haute respectabilé et par la grande dignité attachée à sa position ecclésiastique, se fit entendre dans la province de Quebec. Mgr Taché conseillait à la jeunesse canadienne-française le ne pas se diriger vers le Manitoba.

"Ce fut le glas funèbre qui annonça du coup, et la mort de Cartier et la mort du mouvement français vers l'ouest.

"Aujourd'hui, la province du Manitoba est anglaise et protestante."

Les lecteurs voudront bien se rendre compte des dates.

La circulaire des évêques est de 1871. C'était donc aux dernières années de vie de Cartier, mort au printemps de 1873, mais pratiquement disparu de la scène politique dès l'automne de 1872.

Or, c'est précisement à cette époque que le *Canada* ose accuser l'Archevêque de Saint-Boniface d'avoir conseillé à la jeunesse canadienne de ne pas se diriger vers le Manitoba.

La circulaire prouve qu'alors Mgr Taché cherchait au contraire à provoquer, à régulariser, à rendre utile et au Manitoba et à Québec, un mouvement des populations flottantes de cette dernière vers nous.

Voici cette circulaire. Qu'on la parcourt en entier; elle est d'une importance capitale:

Archevêché de Québec,
23 octobre 1871.

Monsieur le Curé.

Au milieu des questions importantes qui font l'objet des préoccupations des évêques de la province ecclésiastique de Québec pendant leur réunion, il en est une sur laquelle ils veulent attirer votre attention avant même de se séparer.

Cette question que l'on peut appeler vitale à cause de ses immenses conséquences sur notre état social et religieux, est la question de la colonisation. Nous ne pouvons que gémir à la vue du grand nombre de nos compatriotes qui désertent journellement le foyer domestique, la terre natale, pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être qu'il nous semble pourtant possible de trouver ici, au milieu des avantages nombreux que la Providence a départis à notre chère patrie.

Votre cœur comme le nôtre ressent tout ce que cet état de choses a de pénible, aussi nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre nos trop justes regrets à cet égard.

Notre unique but, dans cette lettre collective, est d'encourager votre zèle, au milieu des efforts qu'il fait pour s'opposer à ce torrent d'émigration qui prive la patrie des bras et de l'intelligence d'un grand nombre de ses enfants.

Le remède efficace à ce mal ne peut se trouver que dans le succès qui couronnera les tentatives faites pour rappeler et retenir dans les différentes provinces de la Confédération canadienne ceux de nos compatriotes que la nécessité ou l'amour du changement ont poussés ou poussent encore vers la terre étrangère. Le résultat obtenu par les sociétés de colonisation nous remplit de joie et de consolation et nous permet d'espérer qu'un jour notre beau pays sera tout occupé par ses propres enfants et que les Canadiens n'auront point le regret d'avoir privé leurs descendants de la terre que la Providence leur avait destinée.

Que tous les canadiens continuent cette noble et patriotique œuvre de la colonisation de nos terres inoccupées.

Les sacrifices faits dans ce but ne peuvent qu'attirer la bénédiction du ciel.

Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner.

Plus que jamais d'immenses étendues de terrains s'offrent à notre population dans les limites même de la patrie.

L'acquisition du territoire du Nord-Ouest, la création de la *province du Manitoba, offrent un avantage réel* à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse qu'ils habitent.

Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

Notre pensée n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la Province de Québec, de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration lointaine, mais s'il en est auxquels il faut un changement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bucherons, *à ceux-là, monsieur le curé, veuillez bien indiquer la province du Manitoba.*

Un octroi gratuit de 160 acres de bonne terre de prairie est promis par le gouvernement à tout homme de 21 ans qui voudra aller se fixer dans ces nouvelles contrées.

Ces contrées si nouvelles pour les individus, ne le sont pas pour le Canada.

C'est l'energie de nos pères qui les a découvertes; c'est le zèle de nos missionnaires qui les a régénérées et préparées à l'ère de prospérité qui semble les attendre. Ces contrées lointaines ne sont donc pas la terre étrangère.

Environ la moitié de la population y parle le français et est d'origine canadienne, en sorte que de toutes les paroisses on est certain d'y trouver des parents, ou du moins des amis.

Dans cette nouvelle province, il y a un collège où les garçons peuvent recevoir une éducation soignée; des couvents où les filles puisent l'instruction qui leur est prodiguée au Canada. Des missionnaires, trop heureux du renfort qu'ils recevront par cette émigration, étendront volontiers aux nouveaux venus l'affection qui les anime envers leurs ouailles actuelles.

En colonisant une partie du Manitoba les Canadiens-français s'assurent dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils possèdent aujourd'hui, et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont point en nombre dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest.

Nous considérons donc, M. le curé, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens; si, par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse, qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité au Canada.

Vous apprendrez dans la première partie de l'hiver, par les journaux, ce que le gouvernement doit faire pour faciliter le transport et l'établissement des colons du Manitoba; nous vous écrivons aujourd'hui afin que vous connaissiez notre intention à ce sujet et que, si l'occasion s'en présente, vous puissiez diriger de ce côté ceux qui voudraient émigrer.

Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous, ils resteront canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposée; où, au contraire, ils aideront à faire luire ce divin flambeau, au milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi.

† E. A., Arch. de Québec.
† Ig., Ev. de Montréal,
† Jos. Eugène, Ev. d'Ottawa,
† Alex., Ev. de St-Boniface, O.M.I.
† C., Ev. de Saint-Hyacinthe,
† L. F., Ev. des Trois-Rivières,
† Jean, Ev. de St-G. de Rimouski.

Depuis 1871, Mgr Taché n'a cessé de s'intéresser à l'immigration. Nous pouvons encore en donner comme preuve les extraits suivants d'une lettre qu'il adressait à l'hon. M Bernier, en 1887, encourageant ce dernier dans ses travaux au profit de la colonisation. Cette lettre se trouve tout au long dans l'opuscule publié par l'hon. sénateur à cette époque, sur les ressources de notre province:

Bien des fois dans le passé, soit conjointement avec l'Episcopat canadien, soit en mon propre nom, comme évêque de Saint-Boniface, j'ai tenté d'amener nos amis de la province-mère à diriger de notre côté un courant d'immigration canadienne-française.........

......Aujourd'hui que Manitoba devient comme le point d'attraction entre les deux immenses réservoirs qui bornent la terre d'Amérique, l'un à l'est et l'autre à l'ouest; maintenant que des années d'expérience ont montré les ressources de notre pays comme terrain propre à la culture et à l'élevage, il me semble impossible que nos frères aînés de la province de Québec ne se déterminent pas à venir ou à envoyer leurs enfants recueillir la part d'héritage qui les attend sur la terre du Manitoba......

Je bénis donc votre entreprise, je vous souhaite plein succès dans le noble but que vous poursuivez, et je demande au ciel qui déjà m'a accordé de voir se multiplier si admirablement l'humble semence jetée par mon illustre prédécesseur, Mgr Provencher, sur les bords de la Rivière Rouge, je demande à Dieu de réjouir mes vieux jours, et de mettre le couronnement à ses miséricordes en me donnant de voir nos frères de la province-mère venir assurer ici, au Manitoba, l'avenir de notre religion sainte et de cette noble nationalité dont tous nous sommes si fiers et si glorieux.

Bien sincèrement votre tout dévoué en N. S.

(Signé,) † Alex.,
Arch. de St-Boniface.

Le *Canada* se rétractera-t-il, maintenant?

Ce ne serait pas encore suffisant: il lui faudrait aussi faire apologie.

LES ECOLES

Si la *Patrie* du 16 courant croit rendre un grand service à son chef dans les lignes suivantes, elle se trompe énormément:

"On se rappelle que la presse tory s'est servie avec une perfidie persistante des paroles prononcées par l'honorable M. Laurier dans la discussion à la Chambre de la question des Ecoles, lorsqu'il a dit que "s'il lui était prouvé que la loi avait pour effet d'obliger les enfants catholiques à fréquenter des écoles protestantes, il irait la dénoncer publiquement dans Ontario.

"Lorsque Mgr Taché publia son mémoire tendant à affirmer que les écoles créées par l'Acte de 1890 étaient des écoles protestantes, la presse bleue s'écria avec ensemble: dénoncez-les, M. Laurier, dénoncez-les.

"Le malheur est que le factum de Mgr Taché avait été condamné par le Conseil Privé et, si l'hon. M. Laurier évita à Mgr Taché le chagrin de faire connaître publiquement l'opinion des savants juges, nous n'avons pas les mêmes raisons de laisser suspecter la franchise de ses déclarations.

"Le gouvernement fédéral vient de publier un document portant le numéro 33 *a* et 33 *b*, sous le titre: *Jugement du comité judiciaire du conseil privé dans la cause des Ecoles du Manitoba;* nous y lisons ce qui suit:

"Leurs Seigneuries ne peuvent partager l'opinion qui paraît indiquée par l'un des membres de la Cour Suprême, que les Ecoles Publiques établies en vertu de l'Acte de 1890, sont en réalité des écoles protestantes.

La législature a déclaré en toutes lettres que les écoles publiques, seraient non confessionnelles (*unsectarian*), et ce principe est appliqué dans toutes les parties de l'Acte. (page 9.)

"Ce jugement règle la question pour le moment."

Notons brièvement quelques faits.

Le jugement du Conseil Privé a été connu en août 1892.

M. Laurier prononçait ses fameuses paroles en mars 1893.

Il connaissait donc alors le jugement du Conseil Privé.

Et puisqu'au dire de la *Patrie*, l'un des organes de M. Laurier, "le jugement règle la question," il s'en suit que M. Laurier ne prononçait là que des paroles sans conséquences, et que cet élan magnifique n'était que pour les badauds. Il savait que ses paroles ne l'engageaient à rien, il trompait sciemment le public dans ses dispositions intimes.

Nous ne savons comment M. Laurier va apprécier cette manière de le défendre de la *Patrie*.

Précisons encore un ou deux faits.

Le jugement du Conseil Privé, rendu en 1892, ne pouvait être la condamnation du mémoire de Mgr Taché, publié en juin 1893.

De même, le discours de M. Laurier, prononcé en mars 1893, ne pouvait viser ce mémoire, de date subséquente.

Mais ce qui est vraisemblable, c'est que le mémoire de juin 1893, était une réponse au jugement de 1892, et l'éclaircissement d'une situation que provoquait bien naturellement le discours de mars 1893.

Il est fort regrettable que les paroles de la *Patrie* soient plutôt de nature à faire "suspecter la franchise des déclarations" de M. Laurier, qu'à en démontrer la sincérité.

FAUX RAPPORT REFUTE.

Nous nous faisons un devoir en même temps qu'un plaisir de publier la communication suivante de M. l'abbé N. Pelletier, le digne curé de Saint-Joseph. C'est la réfutation complète du rapport qu'à fait du Manitoba et du Nord-Ouest un M. Etienne Jeanson venu comme délégué de Woonsocket, Rhode Island, pour visiter le pays et faire un rapport impartial sur les avantages qu'il offre à la classe agricole.

Nous laissons la parole à M le curé de Saint-Joseph:

La réponse à ce rapport ne s'adresserait probablement pas à M. E. Jeanson puisqu'il n'est pas de lui, au moins je le crois, car ce monsieur ne sait pas écrire, il sait à peine signer son nom. Il a pu tout au plus donner de vive voix quelques notes au rédacteur de l'*Indépendant* de Fall River, et ce monsieur les a rédigées comme bon lui a semblé.

M. Jeanson dit que les terrains de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste sont d'une grande fertilité et la région qu'ils occupent offrirait de grands avantages aux colons, n'étaient certains inconvénients très sérieux. L'un des inconvénients les plus graves est le manque d'eau potable. D'abord cela n'est pas vrai pour Saint-Jean-Baptiste. Les trois quarts des cultivateurs de cette paroisse sont logés sur les bords de la Rivière Rouge, et l'autre quart, sur la Rivière aux Prunes. De deux choses l'une: ou M. Jeanson n'a pas visité Saint-Jean-Baptiste, ou il l'a visité. S'il ne l'a pas visité, il parle sans savoir ce qu'il dit; s'il l'a visité, il ment de propos délibéré. Saint-Jean-Baptiste est aussi favorisé sous le rapport de l'eau que n'importe quelle paroisse de la Puissance. Il en est de même pour la partie nord de Saint-Joseph, puisque les cultivateurs sont placés sur les bords de la Rivière aux Prunes. La partie sud-ouest de Saint-Joseph ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'eau. Des puits de 10 à 12 pieds ne tarissent jamais. L'eau est toujours très abondante en hiver comme en été, même dans les plus grandes sécheresses.

M. Etienne Jeanson savait tout cela, je le lui ai dit moi-même.

Comme délégué du gouvernement, M. E. Jeanson, aurait dû s'assurer par lui-même en allant visiter ces localités, afin de pouvoir faire un rapport consciencieux. Il n'en a rien fait. Il est facile de voir qu'il a agi de mauvaise foi. Je crois même que son rapport était fait quand il a laissé Woonsocket.

Dans les bassins que nous creusons l'eau est très bonne, et M. Etienne Jeanson ment quand il dit que cette eau n'est pas potable. D'ailleurs, cette eau quoiqu'elle ne serve que pour les animaux est très bonne et n'a nullement besoin d'être coulée comme le dit maître Jeanson. Vous creusez des puits tout près de ses bassins et ces puits vons fournissent de l'eau aussi longtemps qu'il y en a dans le bassin. Les bassins terminés ne tarissent jamais, il en est de même des puits creusés près de ces bassins.

M. Etienne Jeanson dit: A Saint-Joseph, deux chefs de famille ont creusé des puits artésiens et ils ont trouvé de l'eau à une profondeur de 1,200 pieds, c'est 232 pieds qu'il aurait dû dire. Il ajoute: malheureusement cette eau est salée et les animaux refusent de la boire. Pourtant, M. E. Jeanson a vu de ses yeux un gros troupeau d'animaux s'abreuver à l'eau de ce puits. Les animaux de M. Lucien Tremblay et ceux de M. François Ruel ne boivent pas d'autre eau et ces MM. ont de beaux animaux. M. Jeanson sait aussi que ceux qui ont foré des puits artésiens ont frappé la bonne eau à une profondeur de 120 à 130 pieds. Je lui ai moi-même expliqué cela, il n'en dit rien dans son rapport. Un autre inconvénient très grave, d'après l'intelligent visiteur, c'est la rareté et le prix du bois de construction. M Jeanson sait très bien que le bois de construction n'est pas rare du tout à Manitoba; au contraire, il y en a en abondance. A la plupart des stations du chemin de fer, il y a des cours à bois bien fournies. Il faut que M. Jeanson soit bien myope pour n'avoir pas vu cela.

M. Jeanson s'est rencontré avec un citoyen de Saint-Jean-Baptiste, M. Joseph Dupas, commerçant de bois, un de ses anciens amis, et voici ce qu'il a dit: Mon cher Joseph, je viens d'arriver et j'en a déjà vu assez pour dire que celui qui ne peut pas vivre ici ne vivra nulle part ailleurs. M. Jeanson m'a dit la même chose.

Je crois foncièrement que ce délégué avait résolu d'avance de faire un mauvais rapport. Il a voulu mentir, et il a menti, espérant qu'il en resterait quelque chose.

M. Jeanson a probablement fait comme bien d'autres avant lui, il s'est contenté de se promener dans les chars au dépens du gouvernement, sans se donner la peine de visiter les terrains et de prendre connaissance des avantages qu'offrent à la colonisation le Manitoba et le Nord-Ouest.

Parlant de la récolte, il dit que les deux dernières années ont été bonnes. C'est ce qu'il y a de plus vrai dans son rapport. Nous avons été contents de ces deux récoltes, quoique le rendement ait été plus petit que les autres et le prix du blé beaucoup plus bas.

STATUE DE SAINT-HUBERT.

Une statue de Saint-Hubert, faite et donnée par Madame la Duchesse d'Uzès, dont le mérite artistique est bien connu en France, est arrivée de Chicago à l'archevêché de Saint-Boniface.

Cette statue qui est en marbre blanc a été exposée dans le Palais des Femmes à l'Exposition Colombienne où elle a excité beaucoup d'admiration.

Hubert, duc d'Aquitaine, est représenté au moment où une voix céleste se fit entendre à lui au milieu des entraînements de la chasse pour l'avertir de songer plus sérieusement à l'affaire de son salut. L'attitude et l'expression du jeune seigneur révèlent d'une manière admirable l'émotion qui dut se saisir de lui lorsqu'il entendit cette voix qui l'arracha au plaisir du monde et de la cour et lui fit adopter la vie mortifiée qui en fit un saint. Il fut plus tard évêque de Liège, en Belgique, où sa mémoire est en grande vénération. Saint-Hubert est le patron des chasseurs et se convertit en 688.

Nouvelles Religieuses

M. le chanoine Rhéault a été nommé vicaire-général du diocèse de Trois-Rivière, en remplacement de feu Monsignor Caron.

La dignité de protonaire apostolique vient d'être conférée par Sa Sainteté Léon XIII, à M. l'abbé Laflamme, de Québec.

M. l'abbé Louis A. Bourque, ancien curé de la Présentation, vient de mourir à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Il était âgé de 52 ans.

Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, a célébré mardi, le 18e anniversaire de sa consécration épiscopale.

M. l'abbé Collin annonce par dépêche de Paris, que M. l'abbé Jules-Arthur Captier succède au regretté M. Icard, comme supérieur-général de la compagnie de Saint-Sulpice. M. Captier est né en 1828, dans le diocèse de Lyon. Depuis vingt ans il était procureur de sa communauté à Rome.

C'est lui qui a rempli les fonctions de postulateur dans les causes de la canonisation de la vénérable mère Bourgeoys et de la vénérable mère d'Youville.

M. L. J. A. Papineau, héritier du nom et de la fortune de son père, l'hon. Louis-Joseph Papineau, est entré dans la secte des presbytériens. Il a fait sa profession de foi à Montréal, en presence du fameux Chiniquy.

M. l'abbé H. Baril, directeur du grand séminaire des Trois-Rivières, vient d'être nommé chanoine.

Nous lisons dans le *Courrier de St-Hyacinthe* du 20 janvier courant:

Le Manitoba vient de terminer la publication d'un travail de M. le sénateur Bernier sur l'attitude des laïques sur la question scolaire et leurs motifs. Le travail du sénateur Bernier est une magnifique défense des catholiques dans l'Ouest.

Il se recommande tant par le fond que par la forme.

Correspondance.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

UN DETRACTEUR.

Paris, 5 Decembre, 1893.

M. le Directeur du *Manitoba*.

Un émigrant se disant Français, quoique portant un nom italien, Alfred Marchisio, fils, demeurant, parait-il, à St-Boniface, a envoyé à un journal de la Savoie, d'Albertville, une lettre stupide contre le Manitoba où il n'est arrivé, probablement, que depuis quelques mois. Voici ce qu'il dit à peu près:

"Il est pénible de rencontrer ici des Français, qui sont venus allechés par l'offre des lots gratuits de 60 hectares (160 acres) de terre, être obligés de les abandonner; la sécheresse ou une gelée hâtive, leur enlevant leurs récoltes. On compte ici sept mois d'hiver, dont cinq de très-rigoureux, variant de 40 à 45 degrés de froid, au point qu'on ne peut sortir de chez soi, voilà l'hiver.

"Quant au printemps, il n'en existe presque pas, commençant vers la fin de Mai, il nous apporte une si grande quantité de cousins (maringouins) que les cultivateurs sont obligés d'abandonner les travaux des champs, car les chevaux ou les bœufs ne peuvent résister à cette innombrable quantité de piqures. Les hommes ne peuvent sortir sans moustiquaire, espèce de toile qui préserve leur visage des assauts des moustiques avides du sang. Telles sont les richesses du sol canadien, pendant la belle saison. Aussi, M. le Rédacteur, je vous prie d'inviter nos cultivateurs (français) à demander à leur terre leur pain quotidien, au lieu de venir ici se mettre dans une profonde misère.

"(Signé), Alfred Marchisio, fils."

Je n'entreprendrai pas de réfuter les absurdités et les calomnies de ce Monsieur. Je ne le connais pas, mais il est facile à juger. Il a probablement quitté quelque ville de France et il est venu s'échouer à St-Boniface, croyant sans doute qu'on allait le faire vivre grassement à rien faire. Un vrai cultivateur n'aurait jamais écrit une lettre pareille, un fruit sec était seul capable de le faire; nos paysans français trouvent le Manitoba plus avantageux que bien des parties de la France, il n'y a que les petits muscadins de villes qui peuvent se plaindre des maringouins; ceux là on n'en à pas besoin en Canada, qu'ils restent chez eux. On ne veut, en Canada, que des travailleurs. Allons, M. Marchisio, puisque vous êtes si mal en Canada, retournez vite en France, vous n'êtes pas digne qu'on vous emploie en Canada, car si vous y travaillez, il est véritablement ignoble de calomnier le pays qui vous fait vivre, bien mieux, peut-être que vous ne viviez chez vous. Mais je vous engage à retourner en France, peut-être avez-vous des raisons pour ne pas suivre mon conseil. On ne sait pas en Canada ce que vous fesiez en France. On gagnerait peut-être à le savoir!

A. Bodard,
Agent du gouvernement du Canada en France.

MARIAGE FASHIONABLE

Le 16 courant, à la chapelle privée du couvent de Sainte-Anne, que les Révdes Sœurs Grises avaient magnifiquement décorée pour la circonstance, M. le curé Giroux, assisté par le Révd M. Dufresne, curé de Lorette, bénissait l'union de M. le Dr F. X. Demers et de Melle Angélina-Georgiana Richer.

M. H. I. Richer était témoin pour la mariée, sa fille, et M. N. Germain, grand-père de la mariée, remplissait le même office auprès du marié.

Le chant et la musique rendus avec tant d'âme par Mme George Germain, rehaussaient l'éclat de cette belle cérémonie.

La mariée resplendissait dans sa magnifique toilette en soie cordée, gris-ardoise, garnie de passementerie dorée et argentée, avec dentelle valencienne et fleurs d'oranger.

MM. Rosario et Albert Germain assistaient comme garçons d'honneur, avec Melles Dora et Rosina Richer. Les toilettes de celles-ci correspondaient à celles de la mariée, leur sœur.

Un superbe dîner fut servi à la résidence de M. Richer.

On remarquait parmi les personnes présentes, les Révds MM. Giroux et Dufresne, M. Saint-Onge, Dame Paré; les grands-parents de la mariée, M. et Mme N. Germain; M. et Mme Eugène Paradis, Mme George Germain et Melles Germain et Fafard.

Le Révd M. Giroux, de LaBroquerie, ainsi que le juge Prud'homme, cousin du Docteur, et Dame Prud'homme, M. Paré, M. P. P.; et MM. George et Cléophas Germain ne pouvant se rendre à l'aimable invitation de M. Richer, ont envoyé leurs félicitations par écrit. Aussi un grand nombre d'autres lettres touchantes de parents et amis furent reçues.

Il va sans dire qu'il y eut discours prononcés et santés bues avec entrain pour les présents et absents.

Après s'être amusés jusqu'à une heure avancée de la nuit, les parents sont allés installer les jeunes époux dans leur nouvelle demeure. Le souvenir de cette magnique journée restera à jamais mémorable.

Les cadeaux furent très beaux, nous en énumérons quelques-uns: M. le Dr Demers, une magnifique parure en or avec diaments.

Les trois Révds MM. Demers, frères du Dr Demers, un chèque pour un joli montant M. H. I. Richer, une belle lampe de salon, de superbes pots à fleurs et tasse et soucoupe en porcelaine; Madame H. I. Richer, une lampe de salle à dîner avec magnifique huilier et tasse et soucoupe en porcelaine; MM. Rosario et Albert Germain, chacun un anneau de table en argent; Melle Dora Richer, une magnifique corbeille en argent avec un superbe sucrier; M. et Mme N. Germain, une jolie corbeille à fruits en argent; M. et Mme George Germain, un joli beurrier en argent; M. et Mme Eugène Paradis, de magnifiques salières en vert coupé et montées en argent; M. Cléophas et Melle D. Germain, un joli porte-marinade Madame A. Saint-Denis, (née Lecourt) un superbe porte-fruits en or et en argent, (objet splendide); M. et Mme Guilbault, un magnifique porte-crème en porcelaine, monté en argent; Melle Berthe Fafard, jolies roses contenant bouteilles de parfum.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

SOIREE AU COLLEGE.

C'est demain soir que sera donnée au Collège de Saint-Boniface, au profit des pauvres, la grande soirée annoncée depuis quelques jours déjà.

Cette bonne œuvre se recommande d'elle-même. Néanmoins, si quelque part l'on était tenter de lésiner, nous recommandons de parcourir le programme qui sera offert et que nous publions en entier. Nous promettons à tous une agréable soirée de même que la satisfaction de dépenser quelques cents en faisant le bien.

GRANDE SOIRÉE

LITTÉRAIRE, DRAMATIQUE ET MUSICALE

Donnée au profit des pauvres, par la Société de Saint-Vincent de Paul, avec le bienveillant concours des MM. de la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface, sous la direction de M. Paul Salé, des Forestiers catholiques de cette ville et des élèves du Collège, Jeudi, le 25 janvier, dans la salle du Collège.

Programme

1. Ouverture...Les Danaïdes... Christophe
Par la Fanfare.
2. Selection.........(Violon)..........
M. H. Chevrier.
3. Chœur ....La Charité......... Rossini
Par les Forestiers.

Conférence

Sujet:—"Religion et Patrie"...................
L'hon. juge Prud'homme.
5. Valse ....After the Ball ....Harris
Par la Fanfare.
6. Romance...
M. L. J. A. Lévêque.
7. Quatuor—(Polka)...Faro...........Lévy
Par les Forestiers.
8. Opérette—(1ère partie)....."A Clichy"
Par les élèves du Collège.

A CLICHY

Personnages:

Hector Bagnolet (poète) .... A. Gingras
Prosper Bagnolet (compositeur de musique.. J. Trudel
Ducormier (vieux provincial).... A. Grenier
9. Chœur...Les Montagnards...De Lannoy
Par la Fanfare.
10. Trio......... L'Espérance......... Rossini
Par les Forestiers.
11. Opérette—(2me partie)......"A Clichy"
Par les élèves du Collège.
12. Marche.......American Cadet.......Hall
Par la Fanfare.

Vive la Canadienne—God Save the Queen.

M. le professeur Paul Sale présidera au piano.

Prix d'entrée, 25 cents; sièges réservés, 50 cents. Plan de la salle chez M. F. Jean.

Affaires Municipales

MUNICIPALITÉ RURALE DE SAINT-BONIFACE

Première assemblée régulière du conseil de la municipalité rurale de Saint-Boniface, mardi, le 2 janvier 1894, à midi.

Etaient présents:—M. le préfet Joseph Riel, et MM les conseillers Bach, Dumas, Mager et McDougall.

Ouverture de la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.

Communications — 1o. Lettre de McBean, Bros.; 2o. Lettre de G. E. Brown; 3o. Demande de M. Grammond.

Proposé par le conseiller Mager, secondé par le conseiller McDougall, que le trésorier soit autorisé de changer l'évaluation de M. G. E Brown, et d'établir la proportion de la taxe qu'il devra payer. Adopté.

Proposé par le conseiller Bach, secondé par le conseiller Mager, que le secrétaire trésorier écrive à McBean, Bros., pour leur dire que le conseil ne peut pas leur oter la taxe des mauvaises herbes sur le lot 14 Saint-Vital, (voir Noxious Weeds' Act, sec. 12) Adopté.

Proposé par le conseiller Mager, secondé par le conseiller Bach, que la somme de $3.00 par mois, pendant trois mois à partir du mois de janvier, soit accordé à M. J Grammond et à Mme veuve Monique Ferguson. Adopté.

Proposé par le conseiller Bach, secondé par le conseiller Mager, que le billet de MM. André et Charles Nault *re* Chs Sauvé, montant de $103.34, soit remis aux commissaires d'école de Saint-Vital Est No. 739, et que les dits commissaires soient chargés du même montant. Adopté.

M. le préfet ayant nommé M. Roger Goulet, jr, auditeur pour l'année 1894, M. le conseiller Bach propose, secondé par le conseiller McDougall, que M Eugène Paradis soit nommé auditeur conjoint à M. R. Goulet, avec une indemnité de $10.00 chacun. Adopté.

Proposé par le conseiller Mager, secondé par le conseiller Back que Fr. Carriere, sec.-très., soit continué dans sa charge de sec.-très. jusqu'après le retour du rapport des auditeurs pour l'année 1893. Adopté.

Le conseiller Mager donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il introduira des règlements pourvoyant à la régie du conseil, à la rénumération des conseillers, à la nomination d'un ou des évaluateurs et des autres officiers de la municipalité.

Proposé par le conseiller Bach, secondé par le conseiller Mager, que le greffier écrive à M. McPhilips pour lui demander ce qu'il chargera pour une mappe de la municipalité rurale de St-Boniface (dimension 24 x30). Adopté.

Proposé par le conseiller Dumas, secondé par le conseiller Mager, que le sec.-très. soit autorisé de payer aux écoles les argents qui deviendront dus à chacun.

Proposé par le conseiller Mager, secondé par le conseiller Back, que le greffier écrive au commissaire municipal pour lui demander un état démontrant le capital des intérêts au 31 décembre 1893, de ce qui est dû par la municipalité de Springfield à la municipalité rurale de Saint-Boniface. Adopté.

Proposé par le conseiller Back, secondé par le conseiller Dumas, que le compte de M. Ed. Guilbault, montant de $00.75, soit accepté et payé. Adopté.

Proposé par le conseiller Back, secondé par le conseiller McDougall, que cette assemblée s'ajourne à samedi, le 13 courant, à 1 heure p. m. Adopté.

Et la séance est levée.

Joseph Riel,
Préfet,
F. Carrière,
Secrétaire-Trésorier.

Choses et Autres

On annonce, pour le 30 janvier, le mariage de M. le vicomte Georges-Quiquerat-Villemonde Saveuse de Beaujeu, avec Melle Marie-Eulalie-Emma Tasse, fille cadette de l'hon. sénateur de Salaberry, et petite-fille de M. Joseph Tasse de notre ville. M. de Beaujeu est le fils du comte de Beaujeu, du Côteau-du-Lac, et petit-fils de la comtesse douairière de Beaujeu de Montréal.

La municipalité de Saint-Petersbourg s'occupe d'un projet tendant à organiser, en 1903, une Exposition universelle dans cette capitale, à l'occasion du 200e anniversaire de sa fondation.

L'hon. Peter White, l'Orateur de la Chambre des Communes, est arrivé à Ottawa. Il dit qu'il n'a aucune connaissance officielle concernant l'ouverture des Chambres, mais il croit qu'elle aura lieu vers la première semaine de mars.

Une dépêche reçue ce matin par M. P. F. Soucy, annonce la mort de Madame François Desautels, de Saint Jean Baptiste. La défunte était la mère de Sœur Landreville des Sœurs de la Charité de cette ville, et la belle mère de Madame Euclide Desautels, (née Soucy) et de M. Nap Comeault, marchand de Saint Jean-Baptiste.

Les funérailles auront lieu vendredi.

Nos condoléances sincères.

PERSONNEL

M. A. F. Martin, député de Morris à la législature, est revenu dimanche, de son voyage à Ottawa.

M. l'abbé Willems, curé de Bruxelles Man., part ce soir pour la Belgique où il va travailler à l'émigration de ses compatriotes dans notre province. Les autorités fédérales ne pouvaient faire un meilleur choix, et nous ne doutons pas que la mission de M. Willems ne soit couronnée de tout le succès possible.

Une lettre du Révd Père Beaudin au T. R. Père Laugevin, O. M. I., vicaire des missions, annonce que le Révd Père a quitté San Antonio, Texas, et qu'il est rendu à Monterey, Mexique. Nous sommes heureux de savoir que sa santé s'améliore.

M. C. A. Gareau, marchand-tailleur bien connu, est revenu de Montréal.

Chronique Locale.

—Il y aura séance dramatique et musicale au couvent de Sainte-Anne, le 2 février prochain, à 7 heures p. m. Cette même séance sera répétée dans la soirée du 4. Prix d'admission, 25 cents. Invitation à tous.

—Liniment anglais pour éparvins, fait disparaître chez les chevaux toutes bosses ou difformités sèches, molles ou calleuses, éparvins sanguins, jardons, calus, entorses, maux de gorge, toux, etc. Epargnez $50 en faisant l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens.

—Mixture Térébenthinée et Mixture de Gomme d'Epinette Rouge pour la grippe et la coqueluche, en vente à la pharmacie du Dr Lambert. Aussi, au même endroit, cigares de choix et bonbons. Prix plus bas que partout ailleurs.

—Rhumatisme guéri en une journee :— Le remède "South American Rhumatic Cure" pour rhumatismes et névralgie, guérit radicalement dans un à trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieuse. Le mal disparait sans délai. La première dose soulage beaucoup. 75 cents. Garanti par tous les pharmaciens.

—Nous sommes priés d'annoncer qu'il y aura un grand concert au couvent de Saint-Norbert, mardi, le 30 janvier, au profit des écoles de la paroisse. Il y aura musique, comedie et aussi lanterne magique. Tous sont cordialement invités à encourager ce concert.

—Mercredi prochain, le 31 courant, aura lieu dans une des vastes salles du bloc McIntyre la première assemblée de la Branche No. 52 de la C M. B. A. Un programme spécial sera préparé pour la circonstance. Toutes les sociétés sœurs et le public en général sont invités.

—Le Conseiller Gaudaur ayant été elu pour les quartiers 2 et 4 a décidé de siéger pour le quartier No. 2. En conséquence le greffier de la ville annonce qu'il y aura une nouvelle élection pour le quartier No. 4. La nomination est fixée à lundi le 5 février prochain à midi.

—Toute personne ayant des terres à louer ou à donner à ferme feraient bien de s'adresser à M. J. P. O. Allaire, poste restante, Saint Boniface. M Allaire qui s'occupe d'immigration se fera un plaisir d'informer les agents canadiens, lesquels reçoivent chaque jours des demandes de ce genre.

—Nous n'en avons plus que pour jusqu'à la semaine prochaine à occuper notre magasin actuel. Vente à l'enchère, chaque jour à 2.30 et 7.30 p.m., conduites par M. Geo. H. Rodgers lui-même. Toute marchandise vendue telle que représentée et pas de réserve. Tous sont invités.

Après la semaine prochaine nous occuperons notre magasin de gros sur la rue McDermott.

—M. J. S. Larke, commissaire exécutif du Canada à l'exposition de Chicago, est arrivé à Ottawa, de Washington. M. Larke est allé plaider un appel du gouvernement canadien contre la décision du jury des récompenses dans le département des instruments aratoires. Il paraît que six diplômes et médailles de bronze avaient été accordés à des exposants canadiens, et M. Larke a la preuve que ces diplômes ont été détruits bien que les juges eussent examiné ces instruments et les eussent trouvés dignes de recevoir des médailles.

La cause est terminée à Washington, mais le jugement n'est pas encore rendu.

—Rebecca Wilkinson, de Brownsvalley, Ind., dit : "Je souffrais depuis trois ans des nerfs, de faiblesse d'estomac, de dyspepsie et d'indigestion, au point que ma santé était compromise. J'achetai une bouteille du remède "South American Nervine" qui me fit plus de bien que pour $50 de soins médicaux. Je conseillerais à toute personne faible d'employer ce remède précieux et agréable. Je considère que c'est la médecine la plus merveilleuse qui soit au monde." Faites l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens. 26-4

—No. 245 est le numéro gagnant. On parle souvent d'un numéro gagnant à une lotterie, dans ce cas il n'y a qu'une seule personne qui puisse posséder le bon chiffre. Il en est bien différent du numéro 245 sur la rue Principale à Winnipeg. C'est le numéro gagnant pour toute personne qui vont acheter à ce magasin populaire connu sous le nom de C D. Anderson & Co., ou vous êtes certain d'y faire de bonnes affaires avec son propriétaire M. Lemieux.

NAISSANCE

Guilbault—En cette ville, le 19 courant, l'épouse de M. Edouard Guilbault, marchand de fer, une fille.

MARIAGE

Carrière-Beauchemin—A Saint-Charles, le 16 courant, par le Révd Père Dandurand, O. M. I., curé M. Daniel Carrière, de Saint-Boniface, à Melle Maria Beauchemin, de Saint-Charles.

BOIS A PRIX REDUITS.

MM. De MENONVILLE et CINQ-MARS,
MARCHANDS DE BOIS,

Désirent faire connaître à leurs pratiques et au public en général, que d'ici au 10 février, ils vendront le bois à prix réduits, pour faire place au nouveau stock.

Les prix seront comme suit :

Epinette Rouge, (sèche)	$4.50
Chêne, (sec)	4.50
Epinette blanche, (sèche)	3.50
Tremble, (sec, debout)	3.25
Tremble coupe l'hiver dernier	3.00

Somissions pour Licences de couper du Bois sur les Terres de la Puissance dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, No. 649, devant être ouverte le 12 Février 1894," seront reçues à ce département, jusqu'à midi, lundi, le 12 Février prochain, pour permis de couper du bois sur la limite No. 649, comprenant les sections 24, 25 et 36, township 8, rang 8 et le ½ nord-ouest du township 8, rang 9 est du premier méridien, dans la dite province, et contenant une superficie d'environ 5 milles carrés.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels le bail sera émis à ce département ou au bureau de l'agent des terres de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Toute personne dont la soumission sera acceptée, devra obtenir un permis dans les soixante jours le 29 Janvier courant et payer vingt pour cent des droits sur le bois de corde qui doit être payé pour chaque permis, autrement la limite sera cancellée.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 5 Janv. 1894. 1i 24-1

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph

SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

ICI NOUS PARLONS

FRANCAIS.

--- SI VOUS AVEZ BESOIN ---

D'un Attelage

et si vous désrez faire affaire avec des gens qui parlent votre langue.

—— VENEZ NOUS VOIR.

Si vous voulez avoir la pleine valeur de votre argent,

VENEZ NOUS VOIR. ——

Tous ceux qui achètent de nous, font des épargnes. Pourquoi ne feriez-vous pas de même ?

H. D. Tullock & Cie.
525 Rue Principale,
WINNIPEG.
jno 6-12-93

BANQUE IMPERIALE
DU CANADA.

CAPITAL AUTORISÉ	$2,000,000.00
CAPITAL PAYÉ	1,940,607.00
FONDS DE RESERVE	1,020,292.00

DIRECTEURS :
H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, T. R. Wadsworth, Hugh Ryan, T Sutherland Stayner.

BUREAU PRINCIPAL : TORONTO.

D. R. Wilkie, caissier : B. Jennings, asst. caissier ; E. Hay, inspecteur.

Succursales dans Ontario :

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
Toronto — Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

Succursales au Nord-Ouest :

Winnipeg, Man .... C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man ...... A. Jukes, "
Calgary, Alta .... S. Barber, "
Portage-la-Prairie ..... N. G. Leslie, "
Prince-Albert, Sask ... J. E. Young, "
Edmonton, Alta ...... G. R F. Kirkpatrick, "

Intérêt accordé au taux courant dans les caisses d'Epargnes et pour dépôts spéciaux.

Achat de débentures des Municipalités.

Agent en Angleterre : la Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

C. S. HOARE, Gérant.
la 23-11-92 Winnipeg.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE
Rue Dumoulin.

—— STOCK COMPLET DE ——

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,
PARFUMS. SAVONS.
TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

Dr J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88

T. PELLETIER
—o: MARCHAND :o—

D'EPICERIES, : TABAC, : CIGARES,
Medecines Patentees,
PARFUMS, SAVONS, PAPETERIE,
Fruits,
Sucreries,
Jouets, Etc.

Ayant transporté mon atelier de barbier à la porte voisine, mon magasin se trouve beaucoup agrandi. Vous y trouverez un assortiment complet dans toutes les lignes ci-haut mentionnées. Venez voir et jugez de la vérité de mes assertions.

DE PLUS, J'ACHETE LES PRODUITS DE LA FERME AU PLUS HAUT PRIX DU MARCHE.

Si vous voulez fumer un bon cigare vous trouverez chez moi un assortiment complet. Je suis le seul vendeur du

FAMEUX CIGARE O. O. F.

En vous remerciant d'avoir lu cette annonce, je vous invite à venir me donner un ordre.

Satisfaction vous est garantie.

T. PELLETIER.
3-299-3

PHILEAS TRUDEAU
BOUCHER,
EN GROS ET EN DETAIL
Avenue Tache,
SAINT-BONIFACE.

Toujours en mains des viandes de première qualité

Bœuf,
Veau,
Volaille,
Mouton,
Lard,
Saucisses,
Viandes fumées, etc., etc.

J'achete au comptant les produits de la campagne.

Légumes suivant la saison.

Communication par téléphone.

Phileas Trudeau
5-4-93

Dr Alex. F. D'Eschambault,
DOCTEUR EN MÉDECINE.
LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA
Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

Téléphone No. 607. 1a 5 3 90

CHEMIN DE FER
— DU —
NORTHERN :-: PACIFIC.

La Route la plus Populaire et la Meilleure
POUR TOUS LES POINTS A
L'EST, AU SUD ET A L'OUEST.

Convoi quotidien de Winnipeg avec

Char Palais, Char Dortoir, Char Refectoir Elegant, et Excellentes Voitures de Premiere Classe.

La ligne de Chars Réfectoires, la meilleure route pour tous les points et mène le voyageur à travers un pays intéressant, se raccordant à heure fixe avec les autres lignes et lui procurant l'avantage de visiter les célèbres villes de Minneapolis, St. Paul et Chicago. Les malles et colis sont consignés pour tous les endroits à l'Est, sans embarras et sans retard. Pas d'examen des douaniers à subir.

Billets de Traversée pour l'Océan

Et Cabines pour aller et revenir d'Angleterre et de tous les pays européens. Les meilleures lignes de navires transatlantiques sont représentées.

Désirez-vous aller quelque part au Montana, dans Washington, l'Orégon ou la Colombie Anglaise, nous vous invitons d'une manière spéciale d'essayer notre ligne, qui peut indubitablement faire pour vous mieux qu'aucune autre. C'est la seule ligne directe par voie ferrée conduisant au Territoire de Washington.

LA ROUTE FAVORITE DES TOURISTES CALIFORNIENS.

Pour plus amples informations concernant les taux, etc., adressez-vous personnellement ou par écrit à l'agent de billets le plus rapproché, à tout agent voyageur de la compagnie, ou à

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, C. F. N. P., St. Paul.

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.

H. J. BELCH,
Agent des billets, 486 rue Principale, Winnipeg.

jno. 2.9.91

CHEMIN DE FER
CANADIEN PACIFIQUE.
— LA —
Ligne Favorite !

La route la plus prompte et la plus sûre pour tous les endroits à

Est, Ouest Et Sud.

La seule ligne qui transporte des passagers à l'Est et à l'Ouest sans changement de chars, et qui touche toutes les cités importantes du continent américain et qui communique directement avec

Europe, Chine et Japon.

Avantage sans égal pour billets de passage pour le vieux monde.

AUSTRALIE
De Vancouver a Honlulu et Sydney.

SS. Meowera - - - - - - 16 octobre
SS. Warrimoo - - - - - 16 novembre

POUR YOKOHAMA ET HONGKONG :

Empress of India laisse Vancouver le 16 oct.
Empress of Japan " " 13 nov.
Empress of China " " 11 déc.

Et à peu près toutes les quatre semaines après ces dates.

Pour plus d'informations s'adresser à Wm. McLeod, agent des billets de la cité, 471 rue Main, Winnipeg, J. S. Carter, agent de la gare, ou à

ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
1.20.92 jno Winnipeg.

Déménagement !

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que j'ai acheté la maison RADIGER & CIE où j'ai déménagé mon magasin,

No. 513 RUE MAIN
En Face de l'Hotel de Ville.

Ayant acheté le stock avec avantage, je suis en mesure de vendre à des prix défiant toute concurrence.

Vous remerciant de l'encouragement du passé, je sollicite davantage votre patronage.

H. L. CHABOT
TELEPHONE 241. 15-11-93

Theo. Bertrand,
AVOCAT ET NOTAIRE,
Successeur de Geo. E. Fortin,
No. 367 RUE PRINCIPALE,
Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.
WINNIPEG, - - - - - *MAN.*
6m 23-12-91

GRANDE VENTE !

20 PAR CENT D'ESCOMPTE

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT, DURANT

JANVIER et FEVRIER

—— SUR ——

Hardes-Faites, Articles de Toilette pour Hommes, Habillements Faits sur Commande, Etc., Etc., Etc.

—— CHEZ ——

C. -:- A. -:- GAREAU,

A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR,

324 -- Rue Principale, Winnipeg -- 324.

Banque d'Hochelaga
INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé,	$1,000,000
Capital payé,	710,000
Fonds de Réserve,	230,000

Bureau Principal : MONTREAL.

DIRECTEURS
F. X. St Charles, Ecr., Président.
R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président.
Charles Chaput, Ecr. D. Rolland, Ecr.
A. E. Vaillancourt, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES
Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Rue Sainte-Catherine-Est, Montréal, O. Tessier, Gérant.

CORRESPONDANTS
Londres, Ang.—Clydesdale Bank (Limited).
Paris, France.—Crédit Lyonnais, la Société Générale et le Comptoir National d'Escompte.
New-York.—National Park Bank.
Boston.— Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago.—National Live Stock Bank.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

Une succursale de cette Banque est maintenant en opération depuis Mars 1892.

NOUS FAISONS DES AFFAIRES GENERALES DE BANQUE

allouant intérêt sur dépôts spéciaux, payables à demande ; nous escomptons du papier de commerce et faisons des avances sur garanties collatérales approuvées.

Nous collectons avec soin aux Etats-Unis, au Canada et dans toutes les parties du monde

A DES TAUX MODÉRÉS,

et nous faisons remise promptement.

N.B.—C'est la seule Banque où tous les employés parlent français.

H. N. BOIRE,
Gérant.
Winnipeg, Juin, 1893. 38-9-93

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

MANUFACTURE DE LAINE
— DE —
St. Boniface.

Cette manufacture est en opération. On y fait des

Couvertes, Draps, Flanelles, Tweeds, Laines Filees, Bas, Mitaines, Corps et Calcons
Etc., Etc.

Laine cardée en rouleaux par une machine en très bon ordre. Ceux qui viennent de la campagne pourront s'en retourner avec leur laine cardée.

Machine de première classe pour casser et moudre le grain.

Le plus haut prix du marché est payé pour la laine.

JOHN RYAN
PROPRIETAIRE.
3m 2-11-93

HOTEL du CANADA
RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.
CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.
Prix modérés.

H. BENARD, - - Propriétaire.
25.11.91

D. C. NILES,
CHIRURGIEN - DENTISTE,
LICENCIÉ,
3ME PORTE COTE SUD DU BUREAU DE POSTE, WINNIPEG.

Extraction de dents sans douleur. Plombage en or et en argent et en composition. L'encouragement de la population française est sollicitée. 19-10-92

HUGHES & HORN
(Successeurs de M. Hughes & Cie)
Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs
470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
Vis-à-vis la Banque Commerciale.

Tout est de première classe.
Ouvert à toutes heures.
19-7-92 *Téléphone* 413.

La Cie "Western Coal"
(LIMITEE.)

SEULE AGENT DU CELEBRE

CHARBON SCRANTON.

Bureaux, 391 Rue Main,
WINNIPEG.
jno 23-11-92

HOTEL BELLEVUE
Alfred Guimond, Proprietaire,
RUE OWEN, WINNIPEG,
Vis-a-vis les Bureaux du Free Press et du Bureau de Poste.

Vins, liqueurs et cigares de choix.
Cuisine de 1ère classe.
Repas à toute heure.
Prix modérés.

Pour pensionaires à longs termes, conditions spéciales.
1a 7-6-93 ALFRED GUIMOND.

HOTEL DE QUEBEC
AVENUE TACHE,
Saint-Boniface, Man.
ELIE CHAMBERLAND, Prop.
DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à dîner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

HOTEL BEAUREGARD
Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89

Hotel Grand Central
—— COIN DES ——
RUES DU FORT & GRAHAM
WINNIPEG.

M. THÉOPHILE TESSIER, ci-devant de l'American, occupe aujourd'hui cet hôtel qui est si bien connu et avantageusement situé au centre des affaires.

Le public voyageur trouvera toujours le confort le plus désirable et des prix modérés.

LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX !
TABLES DE BILLARD ET DE POOL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

T. TESSIER,
1a 21-6-93 Propriétaire.

Argent a Preter
— SUR —
PROPRIÉTÉS DE VILLE ET FERMES AMÉLIORÉES.
Credit Foncier Franco-Canadien,
433 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
J. A. McINNIS, Agent.
JOSEPH LECOMTE, Evaluateur. 3m 2-8-93

F. Mulvey. C. H. Royal.
MULVEY & ROYAL,
Avocats, -:- Procureurs, Notaires.
No. 367 RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG, - MAN.
ARGENT A PRETER SUR TERRAINS AMELIORES.
6m 19-4

CIE DE LA BAIE D'HUDSON
INCORPOREE EN 1670.

ORCHESTRE—

Musique aux magasins de la Compagnie, samedi soir, par l'orchestre de la Baie d'Hudson, par le meilleur talent musical de la cité. Un programme préparé spécialement sera rendu entre 7 et 9 heures p. m., et vous êtes invité d'être présent. Pourquoi cela, vous demanderez - vous ? C'est très bien. Nous ne fournissons pas la musique pour rien, mais nous ne vous demanderons pas votre argent en retour. Tout ce que nous accepterons, ce sera l'admiration que commandent nos assortiments d'automne.

Nombre d'entre vous n'approchent jamais de ce magasin, vous le savez—et cependant nos affaires augmentent d'année en année—nous voulons que vous veniez samedi soir et constater si cette annonce dit la vérité. Ouvrez les yeux et remarquez nos marchandises et leurs prix. Venez avec vos amis qui disent que l'on vend à haut prix. Qu'ils voient à l'évidence qu'ils se trompaient et qu'ils étaient injustes envers nous.

Pensez-y donc.—La bonne vieille Cie de la Baie d'Hudson avoir un orchestre dans son magasin, et inviter le public à partager son hospitalité ! Est-ce que la chose ne vous paraît pas drôle ? Réfléchissez un peu, amis. Est-ce que ces méthodes modernes ne parlent pas à votre intérêt.

Magasins de la Baie d'Hudson
Winnipeg.

A Propos d'Agriculture

L'ALIMENTATION DES BESTIAUX EN HIVER.

La nourriture à donner aux bestiaux doit être substantielle, nutritive, tout en étant à la fois économique, c'est à quoi le cultivateur doit tout particulièrement s'appliquer. Toute abondante que pourrait être l'alimentation des bestiaux, il y a des précautions à prendre pour éviter des pertes et faire en sorte que tout ce qu'ils reçoivent en aliments leur soit profitable.

Souvent les cultivateurs se plaignent de ce que leurs animaux gaspillent le foin qui leur est donné, qu'ils ne le mangent pas tout, qu'ils laissent des résidus qui ne sont propres qu'à faire de la litière. Le fait est que seuls les cultivateurs sont responsables de ces pertes, et c'est par leur faute qu'ils en subissent les conséquences. Le cultivateur ne peut attribuer ces pertes aux animaux qu'il nourrit, car quand ils reçoivent le double d'aliments nécessaires dans une seule ration, ils choisissent ce qu'il y a de meilleur. Il faut ménager le foin, ne leur donner que la quantité suffisante qu'ils pourraient manger dans un seul repas, et aussi faire en sorte qu'il n'en reste jamais dans les râteliers.

Soignez les bestiaux à des heures régulières et avec une ration suffisante à chacun. Il y a des cultivateurs qui chaque fois qu'ils vont à l'étable donnent aux bêtes à cornes ou aux chevaux une légère brassée de foin Comme conséquence, ces animaux sont toujours dans l'attente d'une semblable ration, et ils ne sont jamais tranquilles. De cette manière la nourriture donnée ne leur profite pas. Le moyen le plus avantageux et le plus économique de les soigner, c'est que les repas et la quantité de nourriture donnée soient réguliers et uniforme comparativement aux besoins des animaux. Trois fois par jour est un nombre suffisant de repas, quoique dans les journées froides de l'hiver quatre repas ne saurait être trop.

Les vaches laitières exigent un plus grand soin et une plus forte nourriture que les autres bestiaux. Du bon foin, beaucoup d'eau avec du son et de la gaudriole forment une bonne et excellente nourriture.

Aucun cultivateur ne doit garder plus que le nombre de bestiaux que commande la quantité de foin à sa disposition.

L'INVENTAIRE AGRICOLE

Dans le cours de ce mois, il est bien peu de marchands ou d'industriels qui ne fasse pas leur inventaire, afin de constater l'état réel de leurs opérations pendant l'année qui vient de finir. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les cultivateurs? Nous l'avons déjà dit, la comptabilité agricole est un guide nécessaire et une lumière pour le cultivateur prudent et judicieux.

L'inventaire de fin d'année est l'opération décisive que tout cultivateur devrait se faire un devoir d'accomplir.

L'inventaire est la constatation nécessaire de ce qu'on a gagné ou perdu dans l'année qui se termine, et du point de départ de l'année qui va s'ouvrir.

Mais pour se bien renseigner, il est de toute nécessité de s'habituer à rationner exactement les aliments qu'on donne chaque jour aux animaux, soit les jours de travail, soit les jours de repos, soit à l'engrais. C'est le moyen unique pour le cultivateur de savoir au juste ce qu'il fait et ce que font ceux qui sont à son service ; c'est le moyen d'épargner les déficits toujours considérables dans les fermes où la nourriture est toujours prise au hasard dans le tas de paille et de fourrages, déficits d'autant plus onéreux que les animaux ne profitent réellement que de la nourriture bien réglée, et pour les quantités et pour les heures des repas.

Nous croyons que dans les réunions des cercles agricoles, qui sont plus fréquentes en hiver, la question de l'*inventaire* pourrait être étudiée par des cultivateurs éclairés et intelligents, avec un véritable intérêt pour tous.

L'inventaire est le vrai commencement de la comptabilité agricole. Tout cultivateur qui aura mis à l'inventaire le soin qu'il réclame, sentira infailliblement l'utilité de tenir un compte séparé pour les diverses parties de son exploitation ; il n'y a qu'un pas, et ce pas sera bientôt fait.

Avec l'esprit d'ordre et de ponctualité, la culture se perfectionnera naturellement ; car en agriculture, les dépenses doivent toujours être proportionnées à l'extension des recettes qu'elles doivent produire. Avec les lumières de l'inventaire, telle dépense sera supprimée, parce qu'elle rapporte trop peu ; telle autre sera doublée et triplée pour donner double et triple revenu.

L'AGRICULTURE PAIE-T-ELLE?

Si l'agriculture ne paie pas, il serait difficile d'indiquer un métier, une industrie où même le commerce qui paie davantage. Un marchand vous dira que les mauvaises dettes qu'il peut compter dans ses livres, les frais de loyer, les taxes, les assurances, de même que les marchandises accumulée dans son magasin et qui ne sont plus en demande, absorbent la plus grande partie de ses profits ; pour peu que les pertes augmentent chaque année, le commerce contribue à le mettre dans la plus grande gêne, sinon à amener une ruine complète.

Ils ne sont pas rares les industriels qui vous diront que lorsque les récoltes manquent, le cultivateur ne peut disposer de ses produits agricoles que pour son propre usage, l'industrie s'en ressent bien plus vivement, car les commandes qu'il reçoit alors sont à peine suffisantes pour payer ses premiers frais de fabrication, l'industriel y perd à laisser sa manufacture ouverte, et alors il congédie ses employés.

Quand aux hommes de métier qui n'ont d'ouvrage qu'en autant que l'agriculture paie et à la suite de bonnes récoltes, ils envieront alors la position du cultivateur qui peut même dans ses conditions trouver sur sa ferme tout ce qui est nécessaire, tandis que l'ouvrier qui n'a reçu qu'un faible salaire, n'a pu faire d'épargne, souffre grandement d'être privé d'ouvrage, ne sachant pas même le temps où il pourra s'en procurer.

Ainsi, jeunes cultivateurs qui proclamez hautement que l'agriculture ne paie pas, interrogez qui vous voudrez parmi les ouvriers des villes, et ce qu'ils vous diront vous convaincra facilement que votre position de cultivateur est la meilleure. Au retour sur votre ferme, s'il vous arrive, après avoir cultivé pendant quelques années, de la vendre pour exercer une industrie ou un métier quelconque dans une ville, de ne pas réussir comme vous l'esperiez, vous n'auriez que vous seul à blâmer et regretteriez d'avoir quitté votre ferme. Il ne vous restera plus qu'à saisir la première bonne occasion de faire des économies pour vous établir comme colons dans quelques localités avantageuses et de mettre en pratique vos connaissances en agriculture, et profiter de l'expérience du passé.